



NEOPTIMA

EXPERTISE COMPTABLE  
OPTIMISATION

3 boulevard de Lauriol  
34830 Clapiers  
[www.neoptima.com](http://www.neoptima.com)

SELARL DU DOCTEUR VITSE

310 avenue du Maréchal Juin  
Pôle Santé Thau

34200 SETE

Exercice clos le : 31 décembre 2018

APE : 8622B

SIRET : 83932510700036

# SOMMAIRE

*SELAR DU DOCTEUR VI TSE*

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

Attestation	3
<b>COMPTES ANNUELS</b>	4
Bilan Actif	5
Bilan Passif	6
Compte de résultat	7
<b>DETAIL DES COMPTES</b>	9
Bilan Actif détaillé	10
Bilan Passif détaillé	11
Compte résultat détaillé	12
<b>ETATS DE GESTION</b>	14
Commentaires	15
S.I.G. détaillés	16
<b>IMPRIMES FISCAUX</b>	18
Liasse fiscale (2050)	19
Relevé de solde IS (2572)	43

# ATTESTATION

*SELAR DU DOCTEUR VITSE*

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SELARL DU DOCTEUR VITSE

Pour l'exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 24/07/2018, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	147 052 €
Chiffre d'affaires	64 061 €
Résultat net comptable	-12 125 €

Joël DESMARIS,  
Associé, Directeur de mission.



Fait à Clapiers,  
Le 15/05/2019.

Guillaume GROS,  
Expert-comptable.



# COMPTES ANNUELS

# BILAN ACTIF

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	74 930	2 123	72 808	
Autres immobilisations corporelles	40 445	2 814	37 631	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 778		1 778	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>117 154</b>	<b>4 937</b>	<b>112 217</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	8 253		8 253	
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	178		178	
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	26 183		26 183	
Charges constatées d'avance (3)	220		220	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>34 835</b>		<b>34 835</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>151 988</b>	<b>4 937</b>	<b>147 052</b>	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

# BILAN PASSIF

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

## PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Capital ( dont versé : 10 000 )

Primes d'émission, de fusion, d'apport

Écarts de réévaluation

Écart d'équivalence

Réserves

    Réserve légale

    Réerves statutaires ou contractuelles

    Réerves réglementées

    Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

SITUATION NETTE

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

**TOTAL CAPI TAUX PROPRES**

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

**TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**

PROVISIONS

Provisions pour risques

Provisions pour charges

**TOTAL PROVISIONS**

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)

Emprunts et dettes financières diverses (3)

Groupe et associés

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés

Autres dettes

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

**TOTAL DETTES**

Écarts de conversion passif

**TOTAL GÉNÉRAL**

Valeurs  
au 31/12/18

Valeurs  
au

10 000

-12 125

-2 125

-2 125

59 916

6 305

81 062

833

1 061

149 177

147 052

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

149 177

# COMPTE DE RÉSULTAT

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 au 31/12/18		Total	Du au
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	64 061		64 061	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>64 061</b>		<b>64 061</b>	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>64 061</b>	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 708	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			34 572	
Impôts, taxes et versements assimilés			165	
Salaires et traitements			9 246	
Charges sociales			361	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 937	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>75 992</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-11 931</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

# COMPTE DE RÉSULTAT

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	Du Au
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	194	
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	194	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	-194	
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	-12 125	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	64 061	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	76 186	
<b>Bénéfice ou Perte</b>	-12 125	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



## DETAIL DES COMPTES

# BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	72 807,61		72 807,61	
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	74 930,16		74 930,16	
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	-2 122,55		-2 122,55	
Autres immobilisations corporelles	37 631,31		37 631,31	
21810000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	11 221,68		11 221,68	
21830000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	6 487,89		6 487,89	
21840000 MOBILIER	16 735,78		16 735,78	
21841000 MOBILIER	6 000,00		6 000,00	
28181000 AMORT INSTALLATIONS GENERALES	-634,83		-634,83	
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-1 007,08		-1 007,08	
28184000 AMORT MOBILIER	-1 172,13		-1 172,13	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	1 778,02		1 778,02	
27500000 DEPOT CAUTION VERSE	1 778,02		1 778,02	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>112 216,94</b>		<b>112 216,94</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients Factures à établir (3)	8 253,46		8 253,46	
Créances fiscales et sociales (3)	178,32		178,32	
44400000 ETAT IMPOTS	178,32		178,32	
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	26 182,88		26 182,88	
51210000 CIC	26 182,88		26 182,88	
Charges constatées d'avance (3)	220,08		220,08	
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	220,08		220,08	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>34 834,74</b>		<b>34 834,74</b>	
<b>TOTAL ACTIF GÉNÉRAL</b>	<b>147 051,68</b>		<b>147 051,68</b>	

# BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital (dont versé : 10 000,00 )	10 000,00		10 000,00	
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000,00		10 000,00	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-12 125,30		-12 125,30	
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>-2 125,30</b>		<b>-2 125,30</b>	
<b>TOTAL CAPI TAUX PROPRES</b>	<b>-2 125,30</b>		<b>-2 125,30</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>TOTAL PROVI SIONS</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	59 916,07		59 916,07	
16410000 EMPRUNT 000208178 03	28 604,50		28 604,50	
16420000 EMPRUNT 000208178 04	31 311,57		31 311,57	
Groupe et associés	6 305,24		6 305,24	
45510000 C/C JULIAN VITSE	6 305,24		6 305,24	
Fournisseurs	81 062,42		81 062,42	
Fournisseurs, factures non parvenues	832,63		832,63	
Dettes fiscales et sociales	1 060,62		1 060,62	
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	615,17		615,17	
43100000 SECURITE SOCIALE	201,00		201,00	
43721000 RETRAITE / PREV. NON CADRE	51,90		51,90	
43740000 MUTUELLE	27,48		27,48	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	165,07		165,07	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>149 176,98</b>		<b>149 176,98</b>	
<b>TOTAL PASSIF GÉNÉRAL</b>	<b>147 051,68</b>		<b>147 051,68</b>	

(1) Dont à moins d'un an

149 176,98

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue (biens et services)	64 060,73		64 060,73	
70600000 HONORAIRES	63 685,73		63 685,73	
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	375,00		375,00	
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>64 060,73</b>		<b>64 060,73</b>	
Autres produits	0,19		0,19	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	0,19		0,19	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>64 060,92</b>		<b>64 060,92</b>	
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières premières et autres approvis.	26 707,68		26 707,68	
60100000 ACHAT MAT 1È Fournitures	26 707,68		26 707,68	
Autres achats et charges externes	34 571,55		34 571,55	
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	4 701,55		4 701,55	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	686,19		686,19	
61220100 CM-CIC BAIL CENTRIFUGEUSE	213,66		213,66	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 133,62		2 133,62	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	480,00		480,00	
61350100 IDOCTEUR PRO	1 141,74		1 141,74	
61350200 EURO INFO - TPE	131,80		131,80	
61350300 REDEVANCE POLYCLINIQUE	2 285,77		2 285,77	
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	170,69		170,69	
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	1 862,40		1 862,40	
61560000 MAINTENANCE	1 920,00		1 920,00	
61610000 MULTIRISQUES	2 485,68		2 485,68	
61680000 AUTRES ASSURANCES	34,56		34,56	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	97,35		97,35	
62260000 HONORAIRES	4 758,88		4 758,88	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	126,94		126,94	
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	4 113,00		4 113,00	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	143,00		143,00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	743,04		743,04	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	33,58		33,58	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 553,67		1 553,67	
62570000 RECEPTIONS	2 532,22		2 532,22	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	745,59		745,59	
62620000 TELEPHONE FIXE	616,01		616,01	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	299,55		299,55	
62870000 COTISATION ORDRE	502,50		502,50	
62880000 TRAITEMENT DES DECHETS	58,56		58,56	
Impôts, taxes et versements assimilés	165,07		165,07	
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	128,51		128,51	
63330000 PARTIC DES EMPLOYA FORMA CONT	16,36		16,36	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	20,20		20,20	
Salaires et traitements	9 246,11		9 246,11	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 972,16		2 972,16	
64161000 URSSAF VITSE JULIAN	485,00		485,00	
64161100 CSG DEDUCTIBLE	435,00		435,00	
64161200 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	185,00		185,00	
64162000 CARMF VITSE	4 959,50		4 959,50	
64167000 COTISATIONS FACULTATIVES MADEL	209,45		209,45	
Charges sociales	361,30		361,30	
64510000 COTISATIONS URSSAF	109,18		109,18	
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	13,74		13,74	
64531000 COTISATIONS RETRAITE	211,46		211,46	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	124,84		124,84	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	80,40		80,40	
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	-178,32		-178,32	
Dotations aux amortissements et dépréciations				

# COMPTE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	Du Au	Variation	
			en valeur	en %
Sur immobilisations : dotations aux amortissements <i>68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES</i>	4 936,59 <i>4 936,59</i>		4 936,59 <i>4 936,59</i>	
Autres charges <i>65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE</i>	3,49 <i>3,49</i>		3,49 <i>3,49</i>	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>75 991,79</b>		<b>75 991,79</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11 930,87</b>		<b>-11 930,87</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées <i>66110000 INT DES EMPRUNTS &amp; DETTES</i>	194,43 <i>194,43</i>		194,43 <i>194,43</i>	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>194,43</b>		<b>194,43</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>-194,43</b>		<b>-194,43</b>	
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>-12 125,30</b>		<b>-12 125,30</b>	
Produits exceptionnels				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Charges exceptionnelles				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>64 060,92</b>		<b>64 060,92</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>76 186,22</b>		<b>76 186,22</b>	
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>-12 125,30</b>		<b>-12 125,30</b>	

ETATS DE GESTION

## Activité

Le chiffre d'affaires réalisé sur ce premier exercice de 7 mois ressort à 64 K€.

## Analyse des charges

Les charges d'exploitation de la SELARL s'élèvent à 76 K€.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- |   |       |
|---|-------|
| - Autres achats et charges externes :           | 35 K€ |
| - Achats de matières premières et fournitures : | 27 K€ |
| - Salaires et traitements :                     | 9 K€  |

## Trésorerie

La trésorerie de présente un solde de 26 K€ à la clôture de l'exercice.

## Résultat

Le résultat fiscal au titre de ce premier exercice se solde par un déficit de 12 K€.

# S.I.G. DÉTAILLÉS

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>64 060,73</b>	<b>100</b>		<b>100</b>	<b>64 060,73</b>	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>						
Production vendue (biens et services)	64 060,73	100,00			64 060,73	
70600000 HONORAIRES	63 685,73	99,41			63 685,73	
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEX	375,00	0,59			375,00	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>64 060,73</b>	<b>100,00</b>			<b>64 060,73</b>	
<b>CHIFFRE D'ACTIVITÉ</b>	<b>64 060,73</b>	<b>100,00</b>			<b>64 060,73</b>	
- Matières premières	26 707,68	41,69			26 707,68	
60100000 ACHAT MAT 1È FOURNITURES	26 707,68	41,69			26 707,68	
<b>MARGE DE PRODUCTION</b>	<b>37 353,05</b>	<b>58,31</b>			<b>37 353,05</b>	
<b>MARGE BRUTE TOTALE</b>	<b>37 353,05</b>	<b>58,31</b>			<b>37 353,05</b>	
- Autres achats	5 387,74	8,41			5 387,74	
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	4 701,55	7,34			4 701,55	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	686,19	1,07			686,19	
- Charges externes	29 183,81	45,56			29 183,81	
61220100 CM-CIC BAIL CENTRIFUGEUSE	213,66	0,33			213,66	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 133,62	3,33			2 133,62	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	480,00	0,75			480,00	
61350100 IDOCTEUR PRO	1 141,74	1,78			1 141,74	
61350200 EURO INFO - TPE	131,80	0,21			131,80	
61350300 REDEVANCE POLYCLINIQUE	2 285,77	3,57			2 285,77	
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRI	170,69	0,27			170,69	
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMO	1 862,40	2,91			1 862,40	
61560000 MAINTENANCE	1 920,00	3,00			1 920,00	
61610000 MULTIRISQUES	2 485,68	3,88			2 485,68	
61680000 AUTRES ASSURANCES	34,56	0,05			34,56	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	97,35	0,15			97,35	
62260000 HONORAIRES	4 758,88	7,43			4 758,88	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	126,94	0,20			126,94	
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	4 113,00	6,42			4 113,00	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	143,00	0,22			143,00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	743,04	1,16			743,04	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	33,58	0,05			33,58	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 553,67	2,43			1 553,67	
62570000 RECEPTIONS	2 532,22	3,95			2 532,22	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	745,59	1,16			745,59	
62620000 TELEPHONE FIXE	616,01	0,96			616,01	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMIL	299,55	0,47			299,55	
62870000 COTISATION ORDRE	502,50	0,78			502,50	
62880000 TRAITEMENT DES DECHETS	58,56	0,09			58,56	
<b>VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>	<b>2 781,50</b>	<b>4,34</b>			<b>2 781,50</b>	
- Impôts, taxes et versements assimilés	165,07	0,26			165,07	
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	128,51	0,20			128,51	
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CO	16,36	0,03			16,36	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	20,20	0,03			20,20	
- Salaires et traitements	9 246,11	14,43			9 246,11	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 972,16	4,64			2 972,16	
64161000 URSSAF VITSE JULIAN	485,00	0,76			485,00	
64161100 CSG DEDUCTIBLE	435,00	0,68			435,00	
64161200 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	185,00	0,29			185,00	
64162000 CARMF VITSE	4 959,50	7,74			4 959,50	
64167000 COTISATIONS FACULTATIVES MA	209,45	0,33			209,45	



# S.I.G. DÉTAILLÉS

SELAR DU DOCTEUR VI TSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges sociales	361,30	0,56			361,30	
64510000 COTISATIONS URSSAF	109,18	0,17			109,18	
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	13,74	0,02			13,74	
64531000 COTISATIONS RETRAITE	211,46	0,33			211,46	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	124,84	0,19			124,84	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	80,40	0,13			80,40	
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	-178,32	-0,28			-178,32	
Total	-9 772,48	-15,26			-9 772,48	
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPL.</b>	<b>-6 990,98</b>	<b>-10,91</b>			<b>-6 990,98</b>	
+ Autres produits d'exploitation	0,19				0,19	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	0,19				0,19	
- Dotations amortissements et dépréciations	4 936,59	7,71			4 936,59	
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLE	4 936,59	7,71			4 936,59	
- Autres charges d'exploitation	3,49	0,01			3,49	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	3,49	0,01			3,49	
Total	-4 939,89	-7,71			-4 939,89	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-11 930,87</b>	<b>-18,62</b>			<b>-11 930,87</b>	
- Charges financières	194,43	0,30			194,43	
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES	194,43	0,30			194,43	
Total	-194,43	-0,30			-194,43	
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>-12 125,30</b>	<b>-18,93</b>			<b>-12 125,30</b>	
Total						
<b>RÉSULTAT EXERCICE</b>	<b>-12 125,30</b>	<b>-18,93</b>			<b>-12 125,30</b>	

(1) dont produits cessions éléments cédés  
(2) dont valeurs comptables éléments cédés

IMPRI MES FISCAUX



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	04/06/18	et clos le	31/12/18	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :		Adresse du siège social :			
SELARL DU DOCTEUR VITSE 310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau  34200 SETE					
SIRET 83932510700036		Mél : julian.vitse@hotmail.fr			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :			

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées	Activités chirurgicales	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 % *	Bénéfice imposable à 28 %	Déficit	12 623
	Bénéfice imposable à 15 %			
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %		
	PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité, art. 44 <i>undecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

**4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 *quater W* dans le secteur du logement social, art. 244 *quater X*
**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4** (cf. notice de la formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
NEOPTIMA 3 bd de Lauriol 34830 CLAPIERS  Tél : 0411950062	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
	Date : 06/05/19 Lieu : SETE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Qualité et nom du signataire : GERANT VITSE JULIAN
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

Copyright Groupe ISA 2019 ISACOMPTA

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD**

H		RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS	
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)			(2) <b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			<b>e</b>
			<b>f</b>
			<b>g</b>
			<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<b>j</b>
Montant des revenus répartis (5)			<b>Total (a à h)</b>

**I** REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>				

**J** DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K** CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
		MVLТ restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>7</u>				
Adresse de l'entreprise <u>310 avenue du Maréchal Juin 34200 SETE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>0</u>				
Numéro SIRET* <u>8 3 9 3 2 5 1 0 7 0 0 0 3 6</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 123	72 808
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	2 814	37 631
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	
			Autres titres immobilisés	BD	BE	
			Prêts	BF	BG	
			Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 937	112 217	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	8 253	
		Autres créances (3)	BZ	CA	178	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	26 183	26 183	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		220	
	TOTAL (III)	CJ	CK		34 835	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	4 937	147 052
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SELARL DU DOCTEUR VITSE		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N 31/12/2018	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10 000..... )		DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )		DC		
	Réserve légale (3)		DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )		DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )		DG		
	Report à nouveau		DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	-12 125	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
		DL	-2 125		
		<b>TOTAL (I)</b>			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			DO		
		<b>TOTAL (II)</b>			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			DR		
		<b>TOTAL (III)</b>			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	59 916	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )		DV	6 305	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	81 895	
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 061	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		EC	149 177		
		ED			
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			
		EE	147 052		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	149 177	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE							Néant <input type="checkbox"/> *			
							Exercice N			
							France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC			
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF			
		services *	FG	64 061	FH		FI	64 061		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	64 061	FK		FL	64 061		
	Production stockée *						FM			
	Production immobilisée *						FN			
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP			
	Autres Produits (1) (11)						FQ			
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>							FR	64 061	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS			
	Variation de stock (marchandises) *						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	26 708		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	34 572		
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	165		
	Salaires et traitements *						FY	9 246		
	Charges sociales (10)						FZ	361		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	4 937		
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	3		
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>							GF	75 992	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG	-11 931		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>							GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	194		
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>							GU	194		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	-194		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>							GW	-12 125		

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>		HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>		HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	64 061
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	76 186
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	-12 125
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	214
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b>		obligatoires <b>A9</b>	
(7) <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs



Désignation de l'entreprise **SELARL DU DOCTEUR VITSE** Néant  \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS		KT		KU	74 930	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	11 222	
	Matériel de transport *				KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	29 224		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN		LO		LP	115 376		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	1 778		
	<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS	1 778		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG		ØH		ØJ	117 154			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
						par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						1		2		3		
										4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	74 930	ML	
		Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	11 222	MO	
	Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR		
	Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	29 224	MU		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	115 376	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	1 778	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK	1 778	2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK		ØL	117 154	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Copyright Groupe ISA (2019) ISACOMPTA

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>								Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE		PF		PG		PH						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	2 123	QB		QC	2 123					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE	635	QF		QG	635					
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	2 179	QN		QO	2 179						
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT							
<b>TOTAL III</b>			QU		QV	4 937	QW		QX	4 937					
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			ØN		ØP	4 937	ØQ		ØR	4 937					
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
DOTATIONS															
REPRISES															
Colonnes 1 et 2		Colonnes 3 et 4		Colonnes 5 et 6		Colonnes 7 et 8		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL III</b>		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>		NL						NM						NO	
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY						NZ	
Total général non ventilé (NS+NT+NU)															
Total général non ventilé (NW-NY)															
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <b>SELARL DU DOCTEUR VITSE</b> Néant <input checked="" type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l' entreprise : <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	1 778	UV		UW	1 778		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	8 253		8 253				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	178		178				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance			VS	220		220					
<b>TOTAUX</b>			VT	10 430	VU	8 652	VV	1 778			
RENVOS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	59 916		59 916					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	81 895		81 895					
Personnel et comptes rattachés			8C	615		615					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	280		280					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	165		165					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI	6 305		6 305					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2								
Produits constatés d'avance			8L								
<b>TOTAUX</b>			VY	149 177	VZ	149 177					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)				WG	XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )				RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX	XW
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *				XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %								I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* {				- Plus-values nettes à court terme				WN
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
							<b>TOTAL I</b>	WR	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
			- imposées au taux de 0 %						WH
			- imposées au taux de 19 %						WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY
	Majoration d'amortissement*								XD
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		pp	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI	XG 498	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>	XH 12 623	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				} bénéfice ( I moins II )		} déficit ( II moins I )		XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								XL	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)							XN	XO 12 623	

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>			Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		12 623
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK		12 623
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler, sur feuillet séparé)	<b>Dotations de l'exercice</b>		<b>Reprises sur l'exercice</b>
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
<b>Provisions pour risques et charges *</b>			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
<b>Provisions pour dépréciation *</b>			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
<b>Charges à payer</b>			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN		YO
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>												Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions		ZE					
	<b>TOTAL I</b>			ØF		<b>TOTAL II</b>		ZH					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												<b>Exercice N :</b>	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)					J7	4 240	)	YQ	220			
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8		)	XQ	6 344			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 886			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		)	ST	23 342			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	34 572			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		)	9Z	165			
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	165			
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *								ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK				
	- Numéro de centre agréé *		XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)



Désignation de l'entreprise : <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

 Néant  \*

 Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup> .

 Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup>

 Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup>
<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine <sup>1</sup>	Moins-values à 12,80 % <sup>2</sup>	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % <sup>3</sup>	Solde des moins-values à 12,80 % <sup>4</sup>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine <sup>1</sup>	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme <sup>5</sup>	Imputations sur le résultat de l'exercice <sup>6</sup>	Solde des moins-values à reporter col. <sup>7</sup> = <sup>2</sup> + <sup>3</sup> + <sup>4</sup> - <sup>5</sup> - <sup>6</sup> <sup>7</sup>
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % <sup>2</sup>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>3</sup>	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>4</sup>			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

 Formulaire obligatoire  
(article 53 A du Code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

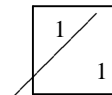
\* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : .....04/06/2018.....		et clos le : .....31/12/2018.....	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="17"/>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée		<b>(Total 1 + total 2 - total 3)</b>	
		OG	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE , cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		Effectifs au sens de la CVAE * EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	4 / 0 6 / 2 0 1 8
Date de cessation	HR		3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant \* 

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 3 9 3 2 5 1 0 7 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL DU DOCTEUR VITSE

ADRESSE (voie)

310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)

M

Nom patronymique

VITSE

Prénom(s)

JULIAN

Nom marital

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

1 000,00

Naissance :

Date

10/06/1987

N° Département

59

Commune

DUNKERQUE

Pays

France

Adresse :

N°

3

Voie

IMPASSE PERIER

Code Postal

34000

Commune

MONTPELLIER

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



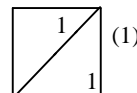
Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2019



(1)

Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

**NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SELARL DU DOCTEUR VITSE

Numéro de siret 83932510700036

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
FAE POLYCLINIQUE STE THERESE	8 253
<b>Total des produits à recevoir</b>	<b>8 253</b>



Désignation de l'entreprise SELARL DU DOCTEUR VITSE

Numéro de siret 83932510700036

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
FNP REDEVANCE POLYCLINIQUE	833
<b>Total des charges à payer</b>	<b>833</b>

Désignation de l'entreprise SELARL DU DOCTEUR VITSE

Numéro de siret 83932510700036

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ACTIVE DEVELOPPEMENT			149		
CCA CIC BAIL			71		
<b>Total des charges constatées d'avance</b>			<b>220</b>		

Dénomination **SELARL DU DOCTEUR VITSA**  
 Adresse **310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau 34200 SETE**

**Formulaire envoyé par la procédure EDI-PAIEMENT**  
**(Fichier EDI généré)**

**Nouveautés**

SIREN **8 3 9 3 2 5 1 0 7** Exercice social du **04062018** au : **31122018**

**I - IS Brut** Base Taux Montant

**I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice**

I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)		33,1/3 %	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)		28,00 %	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00 %	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A05	Autre impôt à taux particulier			
I-A06	Total IS Brut			<b>15</b>

**II - Créances** Montant

**II-A – Créances non reportables et non restituables**

**IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.**

II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS	<b>16</b>	
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS	<b>17</b>	
II-A03			
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	<b>44</b>	
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)		
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables <b>dans la limite de l'impôt dû</b> (I-A06 - II-A05)		

**II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)**

**IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.**

**Créances reportables et non restituables**

II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE <b>40</b> )	<b>35</b>	
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		

**Créances reportables et restituables**

II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement <b>65</b> )	<b>64</b>	
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)		
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N	<b>33</b>	
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)		
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	<b>34</b>	
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)		
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N	<b>31</b>	
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)		
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N		
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B12	<b>50</b>	
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)		
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables <b>dans la limite de l'impôt dû</b> (II-A06 - II-B14)		

**II-C – Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice**

**IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.**

II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	<b>22</b>	
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	<b>23</b>	
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	<b>24</b>	
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	<b>25</b>	
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>26</b>	
	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	<b>30</b>	
	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	<b>45</b>	
	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	<b>48</b>	
	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	<b>52</b>	
	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles	<b>53</b>	
	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	<b>56</b>	
	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	<b>58</b>	
	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	<b>60</b>	
	CCI - Crédit d'impôt cinéma international	<b>61</b>	
	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+	<b>62</b>	

Copyright Groupe ISA ISACOMPTA

CIO - Crédit d'impôt Outre mer logement	(montant du préfinancement	67	)	63
COL - Crédit d'impôt Outre mer logement	(montant du préfinancement	68	)	66
CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant				70
Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus				49

**II-D Acompte de l'exercice**

II - D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II - D02		

**II-E – Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant**

II - E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
----------	---	----

**III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)**

	Base	Taux	Montant
III - A01	Montant de la CSB sur l'IS	3,30 %	36
III - A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières		19
III - A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 – III-A02)		
III - A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus		
III - A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 – L'excédent de CSB (Ligne III-A04 – Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08		

**IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)**

	Montant
IV - A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs
IV - A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)
IV - A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus
IV - A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 – Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 – L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09

**RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES**

	Montant restant à payer	Excédents constatés
<b>Impôt sur les Sociétés</b>	01	06
<b>Contribution Sociale</b>	03	08
<b>Contribution sur les Revenus Locatifs</b>	04	09
<b>Totaux</b>	05	10

Montant à payer (case 05 - case 10)	11
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)	12

Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées

Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant **13**

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)

Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF) **14**

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.

**PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE**

Date :  Téléphone

Chèque  Télépaiement

Virement

Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à imputer

**CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Somme :  Date :  N° d'opération :  Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel